



Habitation à titre gratuit

Par **Manupi**, le **06/04/2013** à **16:48**

Bonjour,
Suite au décès de mon père, j'hérite de sa maison.
J'ai décidé de laisser sa compagne continuer à y habiter à titre gratuit.

Étant elle même propriétaire d'un appartement à l'autre bout de la France, peut elle déclarer cet appartement comme étant sa résidence principale alors qu'elle n'y habite pas ou peu ?

Merci d'avance pour vos réponses

Par **cocotte1003**, le **06/04/2013** à **18:11**

Bonjour, le problème c'est que l'on ne peut pas avoir 2 résidences principales. L'imposition fiscale est plus importante sur les résidences secondaires, cordialement

Par **Lag0**, le **06/04/2013** à **19:39**

Bonjour,
La résidence principale de cette personne, c'est là où elle habite réellement, à priori votre maison.
Son appartement ne peut être qu'une résidence secondaire.